

PLAN DE PROTECTION DE L'HERMITAGE ET LA SALINE LES BAINS

5 ans pour mettre fin aux inondations sur l'Hermitage et la Saline les bains

STOP AUX INONDATIONS !

Le TCO a lancé un plan de protection d'ampleur pour sécuriser les habitants, les habitations, et les professionnels de la Saline les Bains et de l'Hermitage, qui font face à des inondations répétées et massives en période cyclonique et de fortes pluies.

Les 5 enjeux du plan de protection de l'Hermitage et de la Saline les Bains

- **Mettre fin aux inondations** qui reviennent chaque année et qui causent de nombreux dégâts,
- **Sauvegarder cette partie du littoral et sa population**; le projet correspond aussi à une action de **protection du lagon** contre les rejets diffus des ravines, il limite ainsi la pollution,
- **Agir avec responsabilité** pour mettre en œuvre ce programme d'actions ambitieux de protection des populations, des habitations et des biens, validé par l'Etat et déclaré d'utilité publique en 2017,
- **Prévenir l'aggravation de la situation engendrée par le réchauffement climatique**,
- **Sécuriser les zones les plus sensibles aux inondations** contre les crues centennales.

Protéger et sécuriser définitivement l'Hermitage et la Saline les Bains

L'objectif : 5 ans pour mettre fin aux phénomènes d'inondations sur ce secteur.

Il s'agit de protéger l'existant et de sécuriser durablement les **4 800 personnes** les plus menacées vivant sur le secteur, ainsi que les **1 600 habitations et équipements**. Il s'agit d'un acte de réparation venant corriger un préjudice subi par la population depuis des décennies.

Le programme de travaux

Le chantier est découpé en 2 phases de travaux.

- **Phase 1 (2018-2021)** : réalisation des digues de protection en amont du pont dalot de l'ex RN ainsi que des travaux de dérivation de la Ravine La Saline.

- dérivation de la ravine la Saline
- ravine Hermitage secteur amont nord
- ravine Hermitage secteur amont sud
- aménagements paysagers

Point d'avancement des travaux :

- de novembre 2018 à mars 2019 : défrichage et dévoiement des réseaux
- de mars à septembre 2019: réalisation des digues de protection et des ouvrages hydrauliques de franchissement voie cannière, déviation de La Saline et chemin Bruniquel
- de septembre 2019 à mars 2020 : plantations et aménagements paysagers
- de mars 2020 à décembre 2021 : canal de dérivations La Saline Les Bains Sud

- **Phase 2 (à partir de 2022)** : travaux d'aménagements :

- Ravine Hermitage aval
- Ravine Joyeuse
- Aménagements paysagers 2^{ème} phase

Un chantier sous haute vigilance

Le TCO a pris des mesures nécessaires à la protection de l'environnement, suivant les prescriptions réglementaires définies par les services de l'Etat. Il s'agit d'une démarche volontariste de la collectivité qui est accompagnée sur ce projet par **un paysagiste, un expert des milieux marins, un coordinateur sécurité sur le chantier et un coordonnateur environnement**. Directement en lien avec les entreprises, **le coordonnateur environnement est présent sur le chantier afin de vérifier la bonne mise en œuvre des procédures environnementales** et pour prévenir et agir en cas de survenance d'un risque à la flore et la faune (ex : endormis, nids d'oiseaux blancs,...).

Le TCO rappelle que le chantier est interdit au public pour des raisons de sécurité. Que la capture d'endormis est formellement interdite sur ce lieu.

Le milieu marin et le trait de côte bénéficieront d'un suivi spécifique pendant 10 ans sur les secteurs de l'Hermitage et La Saline les Bains, pour mesurer l'impact des aménagements.

En ce qui concerne la végétation, 90% des plantes et arbres enlevés sont des espèces envahissantes. Cette action contribuera à la clarification du sous-bois.

Le programme prévoit un volet paysager ambitieux qui répond aux enjeux urbains et paysagers identifiés lors des études :

- accompagner et renforcer la requalification de l'ex RN1a en axe urbain structurant ;
- créer des axes de circulation douce transversaux en direction de la frange littorale, aménagés qualitativement et ombragés ;
- relier les espaces de loisirs et touristiques et les espaces résidentiels ;
- développer des alternatives de déplacement au tout-automobile ;
- améliorer la biodiversité.

Ces aménagements vont participer au développement d'un réseau cohérent d'itinéraires de liaison et d'activités sportives sur l'Hermitage les Bains et la Saline les Bains.

Le programme PAPI représente une opportunité stratégique pour le TCO et la Commune de poursuivre qualitativement le développement urbain et touristique de la zone balnéaire de Saint-Paul.

Concrètement, les aménagements prévus dans le cadre des travaux redonneront aux secteurs leur aspect naturel et favoriseront les déplacements doux et les activités ludiques et sportives (cf dossier de presse pour plus de détails).

Plus de 1000 plants en reboisement

Toujours dans un souci de respect des milieux naturels, 1080 végétaux seront replantés. Ces aménagements, en complément de la création de chemins piétonniers et cyclables démontrent la volonté du TCO d'améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs de la Saline les Bains et de l'Hermitage.

Des familles menacées dans leur habitation, des commerces de proximité fragilisés lors des épisodes d'inondations, un lagon en péril : les inondations sont un fléau à la Saline et à l'Hermitage, il faut agir ! **STOP AUX INONDATIONS** ! Le TCO s'engage à protéger les Réunionnais du secteur.

